



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2017 - 40		
Avis direct (expert délégué) Date : 13/10/2017	Objet : Dépose d'un nid de Cigogne blanche présent sur un pylône d'une ligne électrique à très haute tension sur la commune de Pont-à-Mousson (54)	Avis : favorable

Contexte

L'opération projetée consiste en la dépose d'un nid de Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) construit sur un pylône de ligne électrique à très haute tension 225 000 V sur la commune de Pont-à-Mousson (54).

La présence du nid induit des risques de court-circuits et de rupture du pylône (l'eau liée à la pluviométrie est susceptible de s'accumuler et d'alourdir le nid). Le nid a été occupé en 2017 par un couple immature, il n'y a pas eu de reproduction.

RTE souhaite déposer le nid avant fin janvier 2018 à savoir hors période de nidification ; l'intervention est plus particulièrement prévue du 6 au 10 novembre, semaine où la mise hors tension du pylône est possible et prévue.

RTE propose par ailleurs de mettre en place des systèmes effaroucheurs de type anémomètres à la fois sur le pylône avec le nid à déposer et sur les pylônes encadrants ; cet aménagement prévu avant fin janvier 2018 a pour but de prévenir une ré-installation de nid.

A 200 m environ du pylône avec le nid à déposer, existent deux anciens pylônes qui ne sont plus en service, dont l'un est déjà aménagé en nichoir ; un couple de cigognes y nidifie régulièrement. RTE propose d'aménager un nid de substitution sur le deuxième ancien pylône ; compte-tenu du retour d'expérience relatif au premier ancien pylône, la réussite rapide de l'aménagement est probable.

La dépose du nid ainsi que la mise en place des effaroucheurs et du nid de substitution seront effectuées par des agents RTE, seuls habilités à ascensionner les pylônes ; la LPO et/ou l'association NEOMYS seront présentes et suivront les opérations. Les pylônes sont localisés sur le site de la « Réserve du Domaine », ancienne sablière faisant l'objet d'un plan de gestion défini par un comité de gestion, auquel participe l'association NEOMYS.

L'intervention de RTE étant plus particulièrement prévue du 6 au 10 novembre, pour des raisons de mise hors tension prévue du pylône, l'avis du CSRPN est requis sous un délai contraint.

Question au CSRPN

Le projet de déplacement du nid de Cigogne blanche a-t-il un impact sur la population de l'espèce ?

Supports de réflexion

- Cerfa n° 13 614*01 en date du 5 octobre 2017
- dossier de demande de dérogation reçu en date du 5 octobre 2017

Analyse du CSRPN

Rapporteur Bruno FAUVEL.

La destruction du nid hors période de reproduction est justifiée par la mise en sécurité de l'ouvrage et des oiseaux qui seraient tentés d'y nicher. Les mesures envisagées par RTE sont cohérentes : intervention en hiver (avant février), installation d'un effaroucheur sur le pylône, compensation d'un site de nidification à proximité et suivi sur une saison avec retour d'un rapport. Elles n'apportent pas de remarques complémentaires.

Avis du CSRPN

L'avis est favorable.

L'expert-délégué du CSRPN
vice-président de la commission dérogation espèces
protégées

Bruno FAUVEL

